

5ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE CINÉMA DE MONTMIRAIL

LES 4 & 5 AVRIL 2025

Le Festival de Cinéma de Montmirail est organisé par l'association Espace Loisir Culture, en partenariat avec l'Union Européenne, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Marne, la Ville de Montmirail et la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Sa cinquième édition se déroulera les 4 et 5 avril 2025 à Montmirail, en Champagne.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION DE COURTS-MÉTRAGES

1_ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à tout court métrage de fiction, terminé après le 05/11/2023.

Les films doivent être en langue française.

Leur durée doit être comprise entre 5 et 20 minutes, génériques compris.

Les films doivent être des fictions (pas d'animations, de documentaires ou autres pour cette édition).

La participation au Festival de Cinéma de Montmirail implique l'acceptation du présent règlement.

2_ INSCRIPTION

L'inscription s'effectue sur la plateforme d'inscription en ligne : www.filmfestplatform.com

La date limite d'inscription est fixée au 5 janvier 2025.

3_ SÉLECTION

Pour les sessions de présélection, les films seront visionnés en ligne à partir de la plateforme.

Le comité de sélection est composé des membres de l'association Espace Loisir Culture en charge de l'organisation du festival (8 personnes), ainsi que de trois professionnels du cinéma (un producteur, un réalisateur et un acteur). Le festival enverra les résultats de la sélection courant février 2025.

Les distributeurs ou producteurs des films sélectionnés seront avertis par téléphone ou par e-mail.

4_ ENGAGEMENTS POUR LES FILMS SÉLECTIONNÉS

Matériel promotionnel

L'équipe du court-métrage devra envoyer dans les plus brefs délais des photos HD du film et du réalisateur.

Fourniture des films :

Les films sélectionnés devront être déposés sur un lien FTP qui vous sera adressé.

Les films devront être mis à disposition le 5 mars 2025 au plus tard (dernier délai).

Le Festival se réserve le droit d'annuler la sélection d'un film en cas de non-conformité de format.

Le producteur et/ou le réalisateur du film sélectionné s'engagent à ne pas retirer le film de la compétition avant sa projection. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de trois minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

Le producteur et/ou le réalisateur acceptent, si leur film est primé, qu'il soit diffusé au cours d'autres projections, après le Festival. Le producteur et/ou le réalisateur déclarent être en possession des droits musicaux, filmiques, images et textes des oeuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire la responsabilité du Festival ne pourrait être engagée.

PALMARÈS

Prix du meilleur film (Jury Professionnel) :	1 500 €
Prix du meilleur acteur (Jury Professionnel) :	500 €
Prix de la meilleure actrice (Jury Professionnel) :	500 €
Prix du meilleur film (Lycéens) :	750 €
Prix du meilleur film (Public) :	750 €

Espace Loisir Culture se réserve le droit de modifier la liste des prix attribués et leur dotation.

PRÉSENCE DE L'ÉQUIPE

Le Festival prend en charge le transport du réalisateur depuis Paris ainsi que son hébergement et la restauration sur place.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits TV de moins de 2 minutes de leur film pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur internet.

La demande d'inscription en vue de participer au Festival de Cinéma de Montmirail implique l'acceptation des présentes conditions.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'Espace Loisir Culture se réserve le droit d'annuler la manifestation et/ou la compétition.



ESPACE LOISIR CULTURE

Section Festival de Cinéma de Montmirail
28, rue du Faubourg de Paris - 51210 MONTMIRAIL
festival@espaceloisirculture.com